Bulletin d'informations - Septembre 2020

MOT AUX ADHERENTS

Bureau et CA tiennent à vous informer que votre association continue de s'adapter pour rester dans le paysage environnemental du territoire et traiter les dossiers au fur et à mesure.

La période passée, qui semble vouloir perdurer, oblige à une vigilance de tous les instants et à prendre des décisions de prudence.

C'est dans cette optique que le CA a validé le report en avril 2021 de l'AG 2020 statuant sur les compte 2019.

Le présent bulletin synthétise les actions passées et en cours. Il permet, à celles et ceux qui ne disposent pas d'adresse courriel ou ne souhaitent pas la divulguer, de pouvoir être informés de nos activités.

Bien que leur nombre soit restreint, leur choix est respecté. Nous travaillons à la solution la moins contraignante et la plus économique possible, pour qu'ils puissent disposer de l'essentiel sous format papier.

Nous avons eu quelques pauses dans notre communication mais jamais au point d'être dans une sorte de léthargie, bien au contraire.

Détermination et engagement bénévole n'ont jamais été altérés.

En collaboration avec 4 autres associations environnementales, nous avons participé à des actions judiciaires et continuons dans cette voie.

Nous agissons en mode solidaire et participatif!

Pour les mois à venir, nous nous préparons à la mise en œuvre d'actions dans le cadre tant du PNR, de GMVA, de la DDTM ou encore d'une nouvelle analyse du PLU de Baden, après son rejet par le commissaire-enquêteur.

Toutes les informations du document présent seront développées sur le site, qui après de graves attaques, sera opérationnel début octobre. Site qui a pour vocation d'évoluer au gré des demandes utilisateurs pour s'adapter au plus près des besoins qui seront exprimés.

À cet effet, une nouvelle fiche contact permet d'indiquer vos centres d'intérêts, vos souhaits de participation, ainsi qu'une zone pour y déposer des fichiers comme des photos, des articles dont vous souhaitez la parution dans une rubrique spéciale « *les adhérents s'expriment* ». Un bulletin numérique d'adhésion ou de renouvellement est à l'étude.

Bien amicalement. Pour le Bureau et le CA Patrick Ageron Président

Bulletin d'informations - Septembre 2020

Assemblée générale

Compte tenu de la crise COVID et des ordonnances gouvernementales relatives aux reports de tenue d'AG des associations (Le décret 2020-925 du 29 juillet 2020 proroge jusqu'au 30 novembre 2020 l'ordonnance 2020-321 qui permettait de reporter le délai de convocation de l'assemblée générale ordinaire annuelle), le CA a délibéré et voté à l'unanimité le report, en avril 2021, de l'AG 2020, statuant sur les comptes 2019. Elle se déroulera avant celle statuant sur les comptes 2020.

La liste des actes de la responsabilité des organisateurs communiquée par la préfecture.

- a. Prévoir gel, masques en nombre suffisant au cas où les participants viendraient sans, lingettes pour nettoyer avant et après la réunion.
- b. Disposer d'affichettes rappelant les mesures mises en place pour l'occasion. Aux convocations, joindre des documents rappelant les mêmes mesures.
- c. Être vigilants et faire attention à ce que les personnes ne se touchent pas. Il faut que chaque participant dispose de son propre stylo pour émarger.

- d. Il ne doit toucher aucun document que, légalement, nous devons par contre mettre à disposition comme les rapports de gestion, financiers et autres qui sont normalement obligatoires.
- e. Prévoir portes d'entrée et de sortie différentes. Laisser les fenêtres ouvertes pour créer une ventilation naturelle.
- f. Emballer les micros et les nettoyer.
- g. Si quelqu'un part avant la fin, nettoyer la chaise.
- h. Ne pas la donner à une autre personne sans un coup de lingette.
- i. Si les toilettes sont utilisées, il faut nettoyer poignées, robinets, lavabos, entre chaque utilisateur.
- j. S'il il y a des manipulations d'argent (paiement de cotisation entre autre), il est préconisé les CB, à défaut chèque ; éviter autant que faire se peut le liquide.
- k. Et dernier point, pas de pot à la fin de la réunion.
- I. Dans la mesure du possible, connaître avant la tenue de la réunion, le nombre exact de personnes pouvant venir.

Bulletin d'informations – Septembre 2020

Comptes année 2019

À l'occasion de notre CA, le bilan 2019 a été présenté. Il a été validé à l'unanimité des conseillers. Il sera bien sur voté lors de l'AG en avril 2021.

DEBIT	Montant	CREDIT	Montant
Frais de procédure	1 800.00	Solde comptes	
Internet	140,80	au 01/01/19 :	
informatique	109,74	Compte dépôt	941,95
Assurance	80.00		
Cotisations	487,17	Livret bleu	19 961,19
Frais de bureau et Poste	377,12		
AG	228,97	Cotisations	2 740.00
RBT de frais			
		Intérêts livret	149,70
SOLDE DES COMPTES		BFM	
AU 31 DECEMBRE 2019			
		Chèques non	
Compte dépôt	757,95	débités au	
Livret bleu	20 110,89	31/12/2019	299,20
TOTAL	24 092,64	TOTAL	24 092,64

Forum des associations à Baden



AGM y a participé, dans le cadre d'un strict dispositif sanitaire imposé par la mairie et validé par la préfecture. Gaëlle et Joël ont pris en charge toute l'organisation.

Il s'est déroulé à la salle multisports « Le Tumulus » le 5 septembre 2020. Nous avons enregistré plusieurs nouveaux adhérents, qui ont souhaité s'investir dans l'association. Ils seront invités lors d'une prochaine réunion de bureau si la situation sanitaire ne s'est pas dégradée.

Bulletin d'informations – Septembre 2020

Point sur le site internet AGM



À la suite d'une lourde attaque, le site a été réparé avec la collaboration d'une petite société spécialisée dans ce type de prestations.

Le site est suivi par cette entreprise qui nous a installé des applications destinées à se prémunir contre d'autres attaques potentielles.

Ceci a permis de repousser de nouvelles attaques tout dernièrement.

Il reste encore quelques soucis résiduels de fichiers tronqués ou perdus en partie. Cela sera nettoyé pour une remise en ligne totale début octobre. Comme suggéré à plusieurs reprises, le groupe com' sollicite à nouveau les adhérents pour participer en proposant des sujets d'articles.

Les adhérents ont été avisés de la situation et ont pu recevoir des informations d'ordre général par le « canal historique Gmail » de l'association.

Point sur Blair



Historique:

Les recours gracieux diligentés en 2017 et validés par le CA, ont été rejetés par la mairie obligeant donc à procéder par voie judiciaire.

Bulletin d'informations – Septembre 2020

Me Bascoulergue avocat à Nantes a été rencontré par M. Girard et M. Guyomar (respectivement président de la Fapegm et AGM à l'époque) pour porter ce dossier devant le tribunal administratif de Rennes selon les directives qui lui ont été données à la suite de ses conseils.

Actuellement:

Depuis, Me Bascoulergue a cédé son cabinet à Me Lefevre.

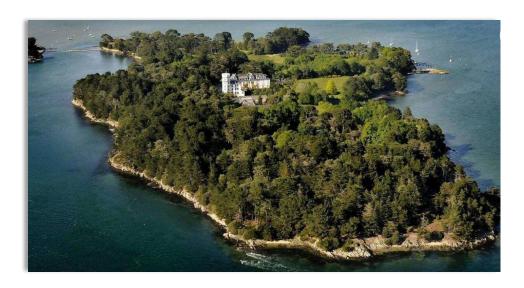
Entre temps, AGM et FAPEGM ont déposé en 2019 une requête en référé aux fins de suspendre les travaux démarrés.

Les associations n'ont pas été suivies en leurs demandes. Début 2020, le TA n'a pas plus suivi les associations dans leur 1^{er} recours, estimant qu'il n'y avait pas d'abus de pouvoir de la part de la mairie et les condamnant à 200€.

La procédure contre le permis de construire sera appelée à l'audience du 16 octobre 2020 à 11h par le tribunal administratif de Rennes.

Nous attendons de connaître les dispositifs sanitaires en vigueur à ce moment là pour organiser un déplacement, sachant qu'une seule personne est aujourd'hui admise. Cela permettra d'analyser avec notre conseil les arguments qui auront été débattus en cours d'audience.

Point sur Berder



<u>Historique</u>:

Dans le cadre de ce dossier, 4 associations (*Fapegm, AQVLB, Amis chemins de ronde 56, AGM*) se sont réunies pour mener en commun toutes opérations qu'elles estiment nécessaires à la défense de l'environnement et à l'application des lois et autres mesures réglementaires.

Bulletin d'informations – Septembre 2020

C'est ainsi, qu'elles se sont opposées à une autorisation de déboisement manifestement illicite accordée par la préfecture et ont obtenu gain de cause.

Actuellement:

En parallèle, une action contre la non continuité du sentier côtier ou tout du moins son tracé fantaisiste par rapport aux documents existants.

Une discussion est ouverte autour de la privatisation de « la pêcherie ». Les procédures sont en cours ou en passe de l'être, tout comme la requête en annulation du permis de construire ainsi que contre le PLU contesté et rejeté en partie notamment sur Berder.

Des « joutes » médiatiques, à l'initiative de la mairie de Larmor-Baden via un collectif dirigé par un conseiller municipal M. Guyomard.

Les associations se sont exprimées via les supports médiatiques qui ont sollicité leurs avis et notamment FR3 Bretagne, RCF, Le Télégramme, le mensuel du Golfe et le site d'infos www.actu.fr.

Certains conseillers ont émis l'idée d'une action auprès de la DDTM et de la préfecture. L'ensemble des pièces (articles médias, procédures) seront consultables sur le site de l'association.

Point sur chantiers ostréicoles

Corlobé (Larmor-Baden)



En 1 an ½, pas moins de 3 courriers RAR ont été adressés au maire de Larmor réclamant des explications sur la transformation du site, sans autorisation, en lieu de restauration que nous dénoncions déjà.

Ces courriers faisant déjà suite à des recours gracieux en 2018 qui n'ont reçu aucune réponse de la part du maire.

Bulletin d'informations - Septembre 2020

Pour rappel, selon les documents en notre possession, cet endroit devait être repris par un des fils de la propriétaire qui suivait des études au lycée conchylicole d'Étel à cet effet.

Toujours est-il qu'à ce jour, le chantier semble « squatté » par un « ostréiculteur » qui produit, non pas sur place, mais à Locoal-Mendon.



Cette information ne figure pas sur le panonceau posé en lisière du restaurant.

Le CA d'AGM a validé la proposition d'un des conseillers qui consiste à la saisine des autorités dans le cadre des informations connues et avérées à ce jour et après avis d'un conseil.

Yann Maheo (Larmor-Baden)

Un adhérent historique de Larmor-Baden nous a interpellé par mail fin juillet, ainsi que Mme Échard des chemins de ronde 56, sur le « *chantier Maheo à la Pointe de Berchis* ».

Des informations dont nous disposons, seul le chantier dit Maheo (Les Huitres du Moulin) est bien recensé mais au 15 chemin du moulin.

Aucun chantier officiellement encore indiqué pointe de Berchis.

Notre interlocuteur nous écrit avoir bonne connaissance de la situation de cette ancienne exploitation à Berchis.

Elle était déjà sa préoccupation en 2016 quand il a eu à signer un courrier du maire, en sa qualité d'adjoint.

L'objet était de trouver solution sur nombre d'aspects de cet endroit et notamment concernant une AOT, à priori égarée par les services de la DDTM, concernant un réservoir dont la mairie, désireuse de reprendre le terre-plein, souhaitait sa destruction.

Bulletin d'informations – Septembre 2020

La municipalité semble avoir laissé le dossier en l'état.

Il nous a également indiqué, qu'un ostréiculteur résidant à Baden (voisin du président des AGM) devrait reprendre l'activité de Berchis...

Ceci est exact mais pour le 15, Chemin du Moulin, où M. Tauron, de Kervernir en Baden, y est gérant depuis juin 2018 ; Yann Maheo étant co-gérant depuis janvier 2019 ; sources :

https://www.societe.com/societe/les-huitres-du-moulin-839811346.html

Y a-t-il eu confusion dans les informations transmises ? Malgré tout et comme validé en CA, le président d'AGM va quand même chercher à évoquer ce dossier de Berchis avec son voisin ostréiculteur pour éclaircir les points suivants :

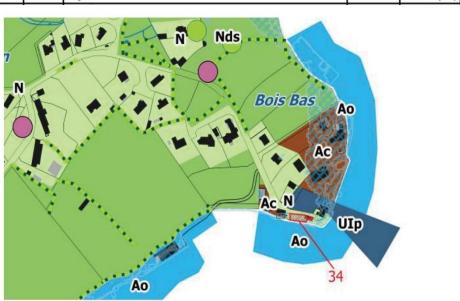
- 1) L'ancien chantier de Berchis est-il aussi dans sa gérance de celui du chemin du moulin ?
- 2) Si oui, quelle destination compte-t-il en faire ? Un établissement secondaire ? Le céder à la mairie ?
- 3) Si non, AGM demandera à rencontrer Yann Maheo, avant qu'il ne parte s'installer à Madagascar, comme précisé dans le mail reçu en juillet.

Le Gohebel (Baden)

Il s'agit d'un chantier qui n'est plus en activité mais son utilisation est revendiquée depuis de nombreuses années par une ostréicultrice locale qui exerce à proximité de cet endroit.

La municipalité précédente avait décidé d'aménager sur ce lieu, un espace public pour valoriser le point de vue. Le PLU d'avril 2019, rejeté en partie par le commissaire-enquêteur, le mentionnait ainsi.

Emplacement réservé	34	Aménagement d'un espace public pour valoriser le point de vue - Bois Bas	Commune	199
Libellé	Numéro	Objet	Bénéficiare	Surface (m²)



Bulletin d'informations - Septembre 2020

La municipalité avait-elle estimé qu'aucun document ne venait avérer la revendication de l'ostréicultrice qui, toutefois, était conseillère municipale au sein de sa majorité....?

À l'occasion des municipales 2020, elle s'est engagée avec la liste minoritaire du mandat précédent, qui a emporté les élections.

Devenue 2^{ème} adjointe en charge de l'environnement terre et mer, développement durable et patrimoine, elle est aussi à GMVA (agglo de vannes) conseillère communautaire en charge de l'ostréiculture.

AGM va suivre avec intérêt les positions qu'elle prendra dans le cadre de l'environnement.

Le PLU devant être revu et corrigé prochainement, il conviendra donc de s'assurer que la destination prévue à cet endroit soit conservée.

Point sur plages et coins de sable

Dans le cadre de ce dossier, repris en direct par le bureau, et après moult péripéties, discussions et mises en relations diverses, nous avons pu prendre contact avec le remplaçant de Monsieur Séhier de la DDTM, parti en retraite.



Un rendez-vous a été organisé le 26 aout de 15h à 17h, à la suite des vacances de notre interlocuteur M. LEGO Ronan.

Le groupe PCS d'AGM était au complet. Après présentation des intervenants, un historique a été fait par M. Lego quant à la partie DDTM qui tient absolument à travailler avec AGM afin d'aboutir à la finalisation de la mise à jour du document, dont la date butoir n'est pas spécifiquement collée à celle de la validation définitive du SMVM.

À ce sujet, on notera que le SMVM a été validé par les autorités préfectorales le 25 Août 2020.

Bulletin d'informations – Septembre 2020

De son côté AGM a fait un point exhaustif de l'état du dossier et a précisé qu'il restait un peu plus d'une dizaine de fiches à saisir et à valider avant transformation de tout le dossier en format PDF.

En marge de ce dossier, nous avons abordé celui de l'ostréiculture dans le golfe, M. Lego étant un des rédacteurs de la charte conchylicole. Il peut nous être de bon conseil pour faire connaître nos positions et questionnements dont certains ressortiront inévitablement dans les fiches plages.

Un contact téléphonique à la mi-octobre est prévu pour fixer un nouveau rendez-vous en souhaitant qu'il puisse se dérouler dans les locaux de la DDTM à Vannes.

L'objet de ce 2^{ème} rdv est de présenter, dans le cadre du SIG, la nouvelle version du QGIS et de nous familiariser avec ses particularités.

Cela ne peut être effectué qu'au siège de la DDTM ; ils ne possèdent pas de déport cloud de l'application.

Nos fiches pourront être accessibles ensuite sur le portail de Géobretagne : (https://cms.geobretagne.fr/)

Informations diverses

La Satmar (Arradon):

Sujet brûlant. Il s'agit de l'implantation de tables hautes ostréicoles sur un ancien <u>parc à palourdes à Arradon au niveau de la tour St Vincent</u>.



Bulletin d'informations - Septembre 2020

Un accord a été enfin trouvé pour que la Satmar n'exploite pas au bord du rivage.

Arradon. Un accord entre les riverains et la Satmar

Ouest-France

Publié le 12/12/2019 à 05h51

Un accord aurait été trouvé entre les riverains de la tour Saint-Vincent et l'entreprise Satmar, qui installe des parcs à huîtres sur l'estran. « Nous avons une évolution dans le dossier », rapporte Kristell Siret-Jolive, déléguée à la mer à la Direction départementale des territoires et

Au vu des palabres et des procédés pour retarder des entrevues depuis 2019, la vigilance doit, toutefois, être de rigueur.

En effet, il apparait que la Satmar veuille s'agrandir, la loi serait pour elle puisqu'elle est concessionnaire.

Mais il semble qu'elle ne tienne guère compte du milieu ambiant notamment relatif aux Bernaches et zostères.

Il serait intéressant de pouvoir faire procéder à un sérieux inventaire des concessions vides d'activité où des tables peuvent être installées sans conséquence néfaste.

La DDTM va être interpellée à ce titre.

Cela se fera à l'occasion du RDV envisagé fin octobre pour la réunion PCS.

Bernaches (Arradon):



Bulletin d'informations – Septembre 2020

Le GOLFE du MORBIHAN constitue l'une des plus grandes zones mondiales de séjour des BERNACHES CRAVANT.

On en a compté jusqu'à 30.000, mais ce nombre est en régression se situant aujourd'hui aux alentours de 16.000.

Cette baisse s'explique en partie, par une diminution des ressources alimentaires, mais elle est surtout liée aux activités humaines (dérangement par des activités récréatives, planches à voile, kitesurf, promenades sur l'estran avec des chiens et aussi la conchyliculture).

Un travail scientifique pour une thèse de Madame Diane DESMONTS du CENTRE D'ETUDES BIOLOGIQUES de Chizé a été effectué et révèle que les activités humaines peuvent entraîner des modifications de comportement susceptibles d'avoir un impact non négligeable au niveau de leur population.

https://www.cebc.cnrs.fr/wp-content/uploads/Fthese/PUBLI/Desmonts.pdf

Pour cette espèce migratrice, elle peut rendre un site d'hivernage inutilisable en raison d'un dérangement trop important, obligeant ces oies à utiliser d'autres sites avec le souci de changement d'environnement.

Cette espèce est protégée par le décret du 17 Avril 1981, remplacé par celui du 29 Octobre 2009.

Il conviendrait lors de la prochaine réunion du bureau du PNR que cette question soit soulevée de façon à ce que les règlements soient correctement appliqués.

Camping Le Diben à Larmor-Baden :

Depuis 2019, les 4 associations environnementales (*Fapegm, AQVLB, Amis des Chemins de Ronde 56 et AGM*) ont décidé de faire cause commune sur nombre de dossiers où, dans le Golfe du Morbihan, la préservation de l'environnement est un enjeu.

C'est ainsi que nous agissons dans le dossier d'agrandissement du camping Le Diben situé sur la commune de Larmor-Baden.

Un recours gracieux a été déposé contre l'autorisation de la mairie qui par ailleurs engage des travaux de voirie dans le secteur du camping du 17/09 au 31/10.

Aussi, il est indispensable de disposer d'informations sur toute potentielle action contraire aux réglementations.

Bulletin d'informations – Septembre 2020

Rappel:

Le recours porte sur plusieurs articles des codes de l'urbanisme et de l'environnement :

L'article L 123–19 du code de l'environnement.

Les articles L 121–9, 14 et 18 du code de l'urbanisme.

Les articles L 121–9, 14 et 18, L146-4 du code de l'urbanisme.

L'article L 131–4-1 du code de l'urbanisme.

L'article R. 151–24 du code de l'urbanisme : impossibilité de permettre

l'urbanisation touristique dans les zones N.

Défaut d'affichage régulier

Défaut d'évaluation environnementale prescrite en préalable par la MRAE. Défaut de prise en compte réelle des recommandations de la MRAE et défaut

de projet alternatif.





Le détail du recours sera disponible sur le site.

Vie interne du bureau

Depuis fin 2019, le bureau AGM a mis en place une petite cellule de collecte d'informations.

Ce groupe travaille en binôme et se rend sur tout site où des manquements aux règles environnementales sont remarqués.

La tâche est de répertorier et centraliser les informations pour les diffuser aux adhérents AGM et également à chacune des 3 associations partenaires.

Une seule boite mail spécifique pour échanger et adresser des infos sous quelque format que ce soit :

alerteslittoral@amisdugolfedumorbihan.org

Cette procédure permet de ne pas encombrer les boites mails personnelles du bureau et de chaque association.

D'autre part, le groupe COM' a été remanié en 2020. Il a en charge la refonte et la mise à niveau du site, il réfléchit sur la création d'un espace numérique d'adhésion. Il a mis en œuvre et suivi l'étude des nouveaux logo et code couleurs.